

Reporting Best Selection & Best Execution - Rapport « RTS 28 »

Année 2019

1. Préambule

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Ce rapport « RTS 28 » s'inscrit dans ce cadre et vise à rendre compte des lieux d'exécution des ordres et de la volumétrie des cinq principaux intermédiaires par types d'instruments financiers sur le périmètre de la gestion sous mandats (GSM) et de la Réception/Transmission d'Ordres (RTO).

En complément de ce rapport, la politique de sélection des intermédiaires de SPPI Finance est disponible sur son site internet via le lien suivant : http://sppifinance.fr/politique_de_selection_des_intermediaires

Pour rappel, les principaux facteurs considérés par SPPI Finance pour le passage des ordres sont les suivants :

- Prix
- Coûts
- Rapidité
- Probabilité d'exécution et de règlement
- Taille et nature de l'ordre

2. Tableaux récapitulatifs par types d'instruments financiers :

a. Instruments de dette

Intermédiaires	Pourcentage volume d'ordres	Pourcentage nombre d'ordres
Unicredit	17,9%	16,5%
ODDO	15,9%	22,3%
Goldman Sachs	10,4%	5,8%
Natixis	8,5%	6,3%
Crédit Agricole	8,1%	6,8%

La sélection de l'intermédiaire pour l'exécution des ordres concernant les instruments de dette s'effectue systématiquement par la recherche du meilleur prix, ce qui explique une faible disparité du second au cinquième intermédiaire. Le cas échéant, la taille, la nature de l'ordre et/ou la capacité de la contrepartie à accéder à des marchés centraux étrangers expliquent une volumétrie plus importante avec les intermédiaires ODDO et Unicredit.

b. Actions et assimilés (plus de 2000 transactions par jour)

Intermédiaires	Pourcentage volume d'ordres	Pourcentage nombre d'ordres
Invest Securities	42,8%	17,9%
ODDO	32,5%	22,4%
CIC	18,6%	56,7%

Aucun des critères (prix, coûts, probabilité d'exécution, etc) ne permet de favoriser un intermédiaire en particulier sur les marchés actions. Ainsi, la répartition en termes de volumes n'appelle pas de commentaire ou justification particulière. A noter que les ordres pour des montants faibles sont majoritairement passés par CIC, expliquant un pourcentage d'ordres plus important.